



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 octobre 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

Point 134 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme

pour l'exercice biennal 2012-2013

## Neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement a été établi en application du paragraphe 34 de la section II de la résolution 57/292 et du paragraphe 53 de la résolution 65/269 de l'Assemblée générale. Il donne un aperçu de l'état d'avancement du projet depuis la parution du dernier rapport sur la question (A/65/511).

Au cours de l'année écoulée, des progrès notables ont été réalisés, notamment en ce qui concerne le remplacement de la façade-rideau du bâtiment du Secrétariat, le désamiantage et l'enlèvement des matériaux vétustes des bâtiments du Secrétariat et des conférences, la construction d'un local électrique en sous-sol, la coordination avec les États Membres participants au sujet des dons destinés à financer certaines salles, et l'adjudication de contrats à prix maximum garanti pour des volets supplémentaires du projet. En outre, le bâtiment des conférences a été réaménagé compte tenu des mesures de renforcement de la sécurité mises en place à l'issue de discussions avec le pays hôte et au versement de fonds de sa part. Des progrès ont également été faits au niveau de l'élaboration du dossier technique, et les plans relatifs à la réoccupation du bâtiment du Secrétariat sont à un stade avancé.

Trois ans après le démarrage du projet, l'Organisation estime être en mesure d'achever le projet avec un taux de dépassement du budget ne dépassant pas 4 % par rapport au montant initial. Les travaux d'infrastructure et de rénovation du bâtiment du Secrétariat seront terminés à peu près dans les temps, tandis que le bâtiment des conférences et celui de l'Assemblée générale le seront avec environ un an de retard.



On trouvera à la section XII du présent rapport les prévisions de dépenses globales au titre du plan-cadre d'équipement, des frais connexes et du centre informatique secondaire, jusqu'à l'achèvement du projet. Des prévisions de dépenses détaillées au titre des frais connexes sont présentées dans l'additif au présent rapport (A/66/527/Add.1).

Les dépenses connexes au titre du plan-cadre d'équipement, ainsi que celles qui ont trait à la création d'un centre informatique secondaire, n'avaient pas été prévues dans le plan-cadre initial. Comme elles ne peuvent pas être couvertes intégralement par les crédits alloués au plan-cadre d'équipement, elles devront être financées au moyen de ressources supplémentaires à compter de 2013. Conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes présentées dans son rapport [A/66/5 (Vol. 5)], et en application du paragraphe 13 de la résolution 61/251 et de la résolution 65/269 de l'Assemblée générale, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a formulé des propositions pour le financement de ces dépenses.

Le Secrétaire général prie l'Assemblée générale d'approuver les prévisions de dépenses globales d'un montant de 2 271,5 millions de dollars, comprenant les dépenses connexes et celles afférentes au centre informatique secondaire, soit 167,5 millions de dollars, et de souscrire aux recommandations et propositions figurant à la section XIV du présent rapport au sujet de l'utilisation des intérêts créditeurs au titre du fonds du plan-cadre d'équipement et du Fonds de réserve opérationnel, qui se chiffrent à 149,1 millions de dollars.

## I. Introduction

1. En décembre 2007, par sa résolution 62/87, l'Assemblée générale a approuvé la stratégie d'exécution accélérée du plan-cadre d'équipement proposée par le Secrétaire général, qui présentait sur la formule d'exécution par tranches envisagée précédemment l'avantage d'un moindre risque de dépassement du budget et de moindres perturbations de l'activité de l'Organisation. Le présent rapport expose les progrès de l'exécution du plan-cadre depuis la parution en octobre 2010 du dernier rapport sur la question (A/65/511).

2. Au paragraphe 13 de sa résolution 65/269, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général de faire tout son possible pour éviter que le budget n'augmente, en appliquant de saines pratiques de gestion, et pour que le plan-cadre d'équipement soit achevé sans dépassement du budget qu'elle a approuvé dans sa résolution 61/251, et de lui rendre compte à ce sujet dans son neuvième rapport annuel. Le Secrétaire général confirme qu'il n'a épargné aucun effort à cet effet, et est heureux d'indiquer qu'il existe de bonnes chances que le projet autorisé par l'Assemblée générale soit achevé sans dépassement du budget ou avec un dépassement ne dépassant pas 4 % du budget approuvé. Dans le budget initialement approuvé par l'Assemblée, aucun crédit n'était demandé pour financer les frais connexes ni ceux afférents à la construction du centre informatique secondaire. Ces frais, ajoutés aux coûts de construction prévus dans le plan-cadre initial, auront pour effet d'accroître le montant des ressources nécessaires pour achever le projet par rapport au budget initial approuvé.

3. Au paragraphe 14 de sa résolution 65/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire tout son possible pour que le projet soit achevé conformément au calendrier qu'elle a approuvé dans sa résolution 62/87. Le Secrétaire général n'a pas ménagé ses efforts pour atteindre ce résultat. Toutefois, compte tenu des mesures prises pour renforcer la sécurité, qui sont exposées ci-après, on prévoit actuellement que le plan-cadre d'équipement sera achevé environ un an après la date indiquée dans la résolution 62/87.

## II. Progrès enregistrés depuis la parution du dernier rapport annuel

### A. Études techniques

4. À la date du présent rapport, les plans et études techniques concernant quelque 94 % des travaux prévus dans l'ensemble des bâtiments sont achevés. Pour les raisons exposées ci-après, les études techniques concernant les bâtiments de la bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud ne sont pas encore terminées.

5. Toutes les études techniques relatives au bâtiment des conférences, au bâtiment du Secrétariat et à l'infrastructure des sous-sols du complexe sont terminées. Celles qui concernent le déplacement de la rampe de déchargement et sa réinstallation à l'entrée de la voie de desserte de la 48<sup>e</sup> Rue, et l'aménagement au niveau de la 42<sup>e</sup> Rue d'une nouvelle entrée pour les véhicules, sont en cours.

6. Les études techniques concernant le bâtiment de l'Assemblée générale, dont les travaux de rénovation doivent commencer au premier trimestre 2013, sont en cours.

7. Pendant l'année écoulée, des efforts soutenus ont été faits pour contenir les coûts grâce à des choix d'aménagement judicieux. Un accord a été conclu avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département de la sûreté et de la sécurité en vue de regrouper au septième étage du bâtiment du Secrétariat les services de la Cellule de gestion des crises et du Centre de situation en un nouveau centre de communications commun. Le plan d'aménagement du septième étage est suffisamment adaptable pour répondre aux besoins du Centre de gestion des crises de l'ONU.

8. Compte tenu des nouvelles mesures de renforcement de la sécurité, des études approfondies de résistance au souffle d'explosions ont été menées en 2010 avec le concours du Département de la sûreté et de la sécurité. Suite à ces études, le pays hôte a conclu avec l'ONU, depuis la publication du rapport précédent, un accord en vertu duquel il a fourni des ressources supplémentaires en vue de renforcer la sécurité du bâtiment des conférences et d'installer un dispositif de protection sur le côté ouest du complexe du Siège (1<sup>re</sup> Avenue).

9. L'établissement des plans portant sur l'aménagement des jardins et des abords des bâtiments du complexe se poursuit, l'objectif étant de terminer les travaux d'aménagement des abords en même temps que les travaux de rénovation du bâtiment adjacent.

10. Les innovations mentionnées dans les rapports précédents font toujours partie intégrante du projet. Elles comprennent les éléments suivants : l'installation de bureaux ouverts, qui favorisent la collégialité, sont plus fonctionnels et réduisent la consommation d'énergie; l'aménagement modulaire des étages, qui permet de reconfigurer aisément les bureaux; des étages combinant bureaux et salles de conférence; un système de refroidissement noyé dans le sol pour les salles des conseils; un système d'éclairage à faible consommation d'électricité dans l'ensemble du complexe; le déplacement de la rampe de chargement qui, pour des raisons de sécurité, sera réaménagée dans la partie nord du bâtiment; l'aménagement au niveau de la 42<sup>e</sup> Rue d'une nouvelle entrée et d'une nouvelle sortie pour les véhicules, qui facilitera la circulation tout en offrant une meilleure protection contre d'éventuelles explosions; l'installation dans les locaux du sous-sol existants d'un centre informatique intégré; la modernisation des équipements techniques desservant les salles de conférence et les services de radiodiffusion; l'aménagement de salles destinées aux femmes qui allaitent; l'installation d'un dispositif d'entreposage centralisé, d'unités de réfrigération à haut rendement et de stores à capteurs de luminosité; et l'aménagement de coins cuisine-repas et de petites salles de réunion à proximité des espaces de bureaux.

11. Deux nouvelles salles de conférence de taille moyenne, dont l'agencement sera plus adaptable que celui des salles actuelles, et une nouvelle salle de conférence à usages multiples sont également prévues dans le projet.

12. Tous les vitrages des façades-rideaux des bâtiments du Secrétariat, des conférences et de l'Assemblée générale seront remplacés. L'installation de la façade-rideau du bâtiment du Secrétariat est presque terminée. Pour la rénovation de ces façades, le cahier des charges prévoit des solutions techniques qui permettront des économies d'énergie, l'emploi de matériaux résistant mieux au souffle d'éventuelles explosions, l'installation de vitrages plus durables et offrant de meilleures propriétés optiques, ainsi que le respect du parti architectural d'origine.

13. Depuis la publication du précédent rapport, le plan de réaménagement des locaux en vue du retour des occupants dans le bâtiment du Secrétariat a été achevé. Des plans détaillés concernant la réinstallation des départements et bureaux dans le bâtiment sont en cours d'établissement, les plans d'occupation précis de la plupart des étages étant achevés et ayant été remis au maître d'œuvre pour qu'il commence les travaux.

## **B. Planification de la réinstallation du personnel depuis les locaux transitoires**

14. Au paragraphe 18 de sa résolution 65/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire en sorte que la réinstallation du personnel du Secrétariat depuis les locaux transitoires se déroule de la manière la plus efficace et la plus rapide possible, en mettant pleinement à profit les enseignements tirés du projet de plan-cadre d'équipement, et l'a prié d'établir suffisamment à l'avance les plans détaillés des bureaux du bâtiment du Secrétariat en vue d'éviter les retards et toute dépense supplémentaire. Le Secrétaire général confirme que le processus de planification concernant la réinstallation du personnel du Secrétariat depuis les locaux transitoires est en bonne voie, qu'il a été tenu pleinement compte des enseignements tirés des précédents déménagements et que les préparatifs ont commencé en vue de la réinstallation du personnel dans le bâtiment du Secrétariat dans la deuxième moitié de 2012.

15. Le budget initial du plan-cadre d'équipement prévoyait la location de locaux transitoires jusqu'en septembre 2012. Afin d'éviter que l'Organisation se trouve démunie de locaux dans le cas où l'exécution du plan-cadre prendrait du retard, les baux de location ont été conclus pour une période plus longue que la durée prévue du projet. Les frais de location au titre des mois supplémentaires, dont le montant varie d'un immeuble à l'autre, pourront peut-être être réduits si le marché de la location s'améliore et que les locaux peuvent être sous-loués, ou que les propriétaires souhaitent les relouer à un tarif plus élevé. Compte tenu du calendrier d'exécution actuel, un montant supplémentaire au titre des frais de location, calculé sur la base de l'hypothèse la plus pessimiste, a été ajouté au coût global prévisionnel du projet jusqu'à son achèvement.

## **C. État d'avancement des travaux de rénovation**

16. Les travaux de rénovation des bâtiments du Secrétariat et des conférences ont démarré en février et mai 2010, respectivement, et les travaux d'aménagement des sous-sols en mai 2009. Au moment de l'établissement du présent rapport, les travaux se poursuivaient, ces trois tranches du projet étant bien avancées.

17. La construction d'un nouveau poste électrique central « A » installé dans les sous-sols du bâtiment transitoire de la pelouse nord a été achevée en 2010. Le poste électrique central « B » du Secrétariat devrait entrer en service en novembre 2011. Une fois que ces deux locaux seront terminés, tout le matériel électrique à haute tension sera isolé et séparé des espaces occupés.

18. Le transfert des fonctions du centre technique précédemment installé dans le bâtiment du Secrétariat a été achevé en 2010. Les travaux de rénovation du troisième sous-sol destiné à accueillir les services de publication, qui est situé sous

le bâtiment de la pelouse nord, ont été achevés en 2010, et les locaux occupés début 2011. La construction de locaux supplémentaires à usage de bureaux et de pièces à vocation spécifique et l'aménagement d'autres espaces dans les sous-sols situés dans la partie nord a commencé en 2011. Ces locaux ont été occupés en juin et juillet 2011.

19. Les principaux travaux d'infrastructure et d'aménagement des sous-sols ont été exécutés en trois tranches, en partant du nord vers le sud. La première tranche a été achevée en avril 2009. La deuxième tranche, qui portait sur la construction et l'installation des nouveaux équipements d'infrastructure dans les différents sous-sols de l'immeuble, a été achevée en 2011. La troisième tranche des travaux d'aménagement des sous-sols et d'installation des équipements d'infrastructure a démarré au cours de l'été 2011.

20. Le remplacement de l'installation électrique existante par une installation sous conduite nécessite la pose dans les sous-sols de 22,8 kilomètres de conduites électriques et de 43 kilomètres environ de câbles électriques. Le câblage qui nécessite l'installation des nouveaux équipements de télécommunications (pose de conduites, de câbles à fibres optiques et de câbles classiques pour la dorsale du réseau) est en cours. Le fonctionnement des anciens systèmes dans le bâtiment de l'Assemblée générale et dans les parties du complexe qui étaient encore occupées a continué d'être assuré pendant l'installation des nouveaux systèmes.

21. Depuis la publication du précédent rapport, les travaux d'enlèvement des anciennes façades-rideau du bâtiment du Secrétariat et leur remplacement par de nouvelles ont été entrepris et sont maintenant pratiquement achevés. Les études techniques et les opérations d'achat réalisées en vue du remplacement des façades-rideau du bâtiment des conférences sont achevées; les éléments nécessaires sont en cours de fabrication et leur installation devrait débiter dans le courant de l'automne 2011; cette partie des travaux devrait prendre environ un an.

22. Des mesures ont été prises pour sécuriser les zones en chantier; elles comprennent l'installation de cloisons temporaires, l'aménagement de voies de contournement pour piétons et la pose de barrières.

#### **D. Installation de systèmes de diffusion audiovisuelle et de matériel connexe dans l'ensemble du complexe**

23. L'achat des systèmes audiovisuels et du matériel de sonorisation devant équiper les salles de conférence rénovées est en cours. Parallèlement, les opérations d'achat concernant les systèmes centraux de coordination, de contrôle et de stockage des données audio et vidéo, qui sont financés au titre des dépenses connexes, ont été engagées et seront achevées à temps pour que ces systèmes puissent être installés et intégrés dans le cadre de la rénovation du bâtiment des conférences, qui devrait être terminée fin 2012.

24. Six systèmes de diffusion audiovisuelle et radio seront installés au Siège dans le contexte du plan-cadre d'équipement. Sur ces 6 systèmes, dont le coût total est estimé à 70,2 millions de dollars, 4 (d'un coût estimatif total de 29,9 millions de dollars) sont inscrits au budget du plan-cadre, tandis que les 2 autres (d'un coût estimatif total de 40,3 millions de dollars) sont financés au titre des dépenses connexes, dans la mesure où il ne s'agit pas de systèmes standard mais de dispositifs comportant des fonctions et du matériel de diffusion hautement spécialisés. Le plan-

cadre d'équipement prévoit l'installation : a) des systèmes de diffusion audiovisuelle et des infrastructures connexes dans tout le complexe; b) du système de sonorisation des salles de conférence pour la transmission de l'interprétation simultanée; c) du système de diffusion audio pour l'ensemble du complexe; et d) du système d'antenne de toit fixe. Les systèmes financés au titre des dépenses connexes comprennent : a) le système de gestion du matériel et b) le centre audiovisuel. On trouvera une description détaillée de ces systèmes dans l'additif I au présent rapport.

25. Le Bureau des services centraux d'appui est l'autorité du Secrétariat compétente sur le plan technique pour les six systèmes. Il est chargé de coordonner les besoins des autres départements et bureaux, de recenser et de communiquer les besoins coordonnés et de procéder à l'évaluation technique des documents et des fournisseurs. Il a la responsabilité d'approuver les systèmes. Le Bureau du plan-cadre d'équipement, pour sa part, est responsable de la gestion des marchés relatifs aux études techniques et aux travaux de construction par l'intermédiaire du maître d'œuvre et des consultants, et doit veiller au respect du calendrier, empêcher les dépassements de budget, faciliter le travail des consultants pour ce qui est de la conception et de l'intégration des systèmes et gérer les consultants retenus.

### III. Conseil consultatif

26. En décembre 2009, faisant suite à la demande de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a désigné les membres du Conseil consultatif du plan-cadre d'équipement, qui comprend un membre représentant chacun des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies et est présidé par un représentant du pays hôte. Le Secrétaire général a désigné des représentants du Brésil (Jayme Zettel), de l'Inde (K. T. Ravindran), du Kenya (Susan Kibue), de la Pologne (Stefan Kuryłowicz), de la Suisse (Anna Torriani) et des États-Unis d'Amérique (Kent Barwick) pour siéger au Conseil consultatif.

27. Dans sa résolution 65/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui communiquer des informations sur les activités du Conseil consultatif. À la date de l'établissement du présent rapport, le Conseil consultatif avait tenu quatre réunions au Siège, comme suit :

a) À la première réunion, les 17 et 18 mai 2010, les membres du Conseil ont entendu un exposé sur le projet et ont eu l'occasion de découvrir l'état d'avancement des études techniques et des travaux de construction et d'en débattre;

b) À la deuxième réunion, les 13 et 14 septembre 2010, les membres du Conseil ont reçu une note d'information sur l'état d'avancement du projet et ont entendu des exposés et eu des discussions sur le programme de dons, la façade-rideau et la réinstallation de la rampe de déchargement;

c) À la troisième réunion, les 3 et 4 mars 2011, les membres ont reçu une note d'information sur l'état d'avancement du projet et entendu des exposés et eu des discussions sur le plan de réaménagement, le bâtiment des conférences, le bâtiment du Secrétariat et les œuvres d'art offertes à l'ONU par des États Membres;

d) À la quatrième réunion, les 19 et 20 mai 2011, les membres ont reçu une note d'information sur l'état d'avancement du projet et entendu des exposés et eu des discussions sur les questions de sécurité et d'accès du public, les nouveaux plans d'occupation des étages du Secrétariat, les nouvelles technologies applicables

à la gestion des contenus numériques et à la diffusion audiovisuelle, et la gestion des œuvres d'art offertes à l'ONU. L'étude de faisabilité concernant l'utilisation de la pelouse nord a également été brièvement abordée du fait des incidences qu'elle pourrait avoir sur le calendrier du plan-cadre d'équipement;

e) À la cinquième réunion, tenue du 14 au 16 septembre 2011, les membres ont entendu un exposé général sur le plan-cadre d'équipement, ainsi que des exposés sur l'aménagement intérieur des étages du Secrétariat, du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences, sur le programme de dons, et sur les plans d'aménagement, l'installation des équipements et l'occupation de l'espace dans les sous-sols.

28. En juin 2011, le Secrétaire général, le Secrétariat et les membres du Conseil consultatif ont déploré le décès, dans un accident d'avion, de Stefan Kuryłowicz, architecte polonais de talent.

#### **IV. Dons**

29. Dans ses résolutions 57/292, 60/256 et 61/251, l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à chercher à recevoir des dons pour le plan-cadre d'équipement.

30. Une politique en la matière a été élaborée et communiquée aux États Membres le 5 janvier 2009. Par la suite, dans sa résolution 63/270, l'Assemblée générale a décidé de ne pas approuver la politique de dons et a prié le Secrétaire général de formuler de nouvelles propositions permettant à tous les États Membres de faire des dons, sans distinction ni conditions, dans le plein respect du caractère international et intergouvernemental de l'Organisation ainsi que du Règlement financier et des règles de gestion financière, et sans préjudice de la portée, des spécifications et de la conception du projet. La politique de dons a été modifiée pour tenir compte des vues de l'Assemblée.

31. Au moment de l'élaboration du présent rapport, un certain nombre d'États Membres avaient manifesté leur intérêt pour le programme de dons et certains avaient apporté des contributions, dont l'Autriche, la Chine, le Danemark, l'Espagne, la Fédération de Russie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et la Turquie. Des discussions sont en cours avec d'autres États Membres au sujet d'autres dons éventuels. Les architectes désignés par les États Membres intéressés collaborent avec le Bureau du plan-cadre d'équipement en vue de proposer un plan d'aménagement d'un espace donné qu'ils contribueront à financer.

#### **V. Enseignements tirés et responsabilisation**

32. Au paragraphe 17 de sa résolution 65/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'indiquer, dans son neuvième rapport annuel, les enseignements tirés de l'exécution du plan-cadre d'équipement et la façon dont ils sont mis à profit pour améliorer la planification et l'exécution des étapes du plan-cadre en cours et à venir.

33. Le plan stratégique détaillé pour l'exécution du plan-cadre d'équipement doit comporter un dispositif de responsabilisation bien structuré de telle sorte qu'il soit rendu compte des retards. Les buts et objectifs du projet de plan-cadre d'équipement sous-tendent le dispositif de responsabilisation et de contrôle en matière d'exécution

des tâches et de respect du calendrier. Les enseignements tirés des projets relatifs aux locaux transitoires en 2008 et 2009 ont permis d'améliorer la gestion du plan-cadre en 2010. Le Bureau du plan-cadre d'équipement applique systématiquement les principes ci-après pendant la phase de construction du projet :

a) Phase de planification et de suivi. Les buts, objectifs, résultats escomptés, principales parties prenantes et responsable(s) doivent être définis et figurer dans des directives internes. Il convient d'établir des plans de travail détaillés, comprenant une description détaillée des activités, des prestations attendues, des étapes intermédiaires et du calendrier général d'exécution du projet, et d'en suivre l'application de près. Les coûts doivent être estimés avec précision et justifiés pour chaque catégorie (coûts de base et coûts accessoires). Il convient de recueillir des données rétrospectives référencées sur les coûts estimatifs, notamment sur le coût de l'inflation, et de prévoir une réserve adéquate pour imprévus. Les documents relatifs à l'achèvement du projet doivent être établis, notamment le plan des travaux réalisés, le regroupement et l'archivage des dossiers de projet actualisés et la liste du matériel et des infrastructures clefs du Service de la gestion des installations;

b) Phase de passation des marchés. Les documents d'invitation à soumissionner communiqués aux entreprises de sous-traitance potentielles doivent comprendre un programme de travail détaillé et une description précise des tâches à effectuer. Le coût des contrats de service pour l'entretien de systèmes complexes doit être arrêté dans le cadre de la procédure d'achat et une formation adéquate doit être dispensée au Bureau des services centraux d'appui;

c) Phase de planification de la gestion des risques. Des mesures destinées à faire face à l'aggravation des risques doivent être recensées, analysées et mises au point. Il faut examiner chaque mois l'inventaire des risques en veillant à ce qu'il existe des dispositifs de secours adéquats pour les risques majeurs;

d) Élaboration d'un plan de communication. Des rapports sur l'état d'avancement du projet, le respect du calendrier et des prévisions de dépenses, et sur la situation concernant la gestion des risques et des autres questions importantes doivent être régulièrement adressés aux principales parties prenantes. Le personnel doit être tenu systématiquement informé de l'état d'avancement du projet et des faits qui peuvent avoir une incidence sur son cadre de travail;

e) Pratiques de compression des coûts. Un plan d'exécution détaillé comprenant toutes les activités et tâches, les étapes intermédiaires, les dates d'exécution et le nombre d'heures estimé pour chaque tâche devrait être incorporé dans le logiciel de gestion du projet. Il faut faire des estimations concernant les projets annexes et en assurer le suivi. Les coûts de conception doivent être enregistrés, régulièrement vérifiés et comparés aux coûts budgétisés. Il faut veiller à la maîtrise des coûts et en rendre compte aux hauts responsables;

f) Phase d'ingénierie des systèmes. Le Bureau du plan-cadre d'équipement doit faire participer les utilisateurs à toutes les étapes du projet, notamment aux phases de définition des besoins et d'essai. Les normes d'ingénierie du plan-cadre doivent être communiquées aux équipes chargées des études techniques. Les activités de ces équipes doivent notamment comprendre l'ingénierie d'interfaçage avec les systèmes d'infrastructure et de sécurité existants. Les directives concernant la conception architecturale doivent être actualisées afin de tenir compte des données d'expérience relatives aux tranches du projet achevées, et diffusées à toutes les équipes chargées des études techniques.

## **VI. Relations avec le pays hôte**

34. Comme indiqué dans le rapport précédent, le Secrétariat est parvenu, en juin 2008, à un accord avec les autorités du pays hôte à propos de la manière dont l'Organisation chercherait à respecter les réglementations locales en matière d'urbanisme, de lutte contre l'incendie et de sécurité, sans que cela remette en question ses privilèges et immunités.

35. Pendant la période à l'examen, l'Organisation et le pays hôte ont entretenu un dialogue constructif concernant les questions liées à l'exécution du plan-cadre d'équipement, et la ville de New York a fourni une assistance et un appui à l'analyse des dossiers techniques du projet, conformément à l'accord intervenu en janvier 2008. La coordination et le dialogue avec les autorités municipales ont été productifs, et l'Organisation et la ville de New York continuent d'entretenir des liens étroits.

36. Une question qui a été particulièrement débattue est celle des attentes respectives du pays hôte et du Département de la sûreté et de la sécurité quant au cahier des charges en matière de sécurité du périmètre et aux moyens de renforcer celle-ci. Les discussions en la matière se poursuivent avec le pays hôte.

## **VII. Sécurité**

37. Comme en a décidé l'Assemblée générale, le plan-cadre d'équipement comportera plusieurs améliorations destinées à renforcer la sécurité du Siège et celle des délégués, fonctionnaires et visiteurs qui y travaillent ou le visitent. Le mode de réalisation des façades rideaux, par exemple, a été repensé pour renforcer ces façades et réduire les effets d'une déflagration sur les occupants du bâtiment.

38. Outre ces initiatives, et dans le cadre des responsabilités du pays hôte, le Bureau du plan-cadre d'équipement a entrepris en 2010, en consultation avec le Département de la sûreté et de la sécurité, une série d'études portant sur les effets de l'explosion d'un engin explosif transporté dans un véhicule sur les voies de circulation extérieures voisines du Siège.

39. Depuis la publication du précédent rapport, le pays hôte a fourni des ressources pour financer le renforcement de la sécurité du bâtiment des conférences. Les mesures prises ont été incorporées dans le plan-cadre d'équipement et les travaux de construction ont commencé. En outre, le pays hôte a également fourni des ressources pour ériger un dispositif de protection sur le côté ouest du complexe du Siège, afin de mieux protéger les bâtiments donnant sur la 1<sup>re</sup> Avenue. Ce projet est au stade des études techniques.

40. Les discussions avec le pays hôte se poursuivent au sujet d'un dispositif de protection des structures de la façade sud du Siège, à savoir les bâtiments de la bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud (la cafétéria). Comme indiqué dans le huitième rapport annuel, des études ont été réalisées sur le niveau de protection qui peut être assuré à ces deux bâtiments. L'élaboration du cahier des charges concernant ces bâtiments a été temporairement suspendue en attendant que soit résolu le problème de constructibilité d'un dispositif capable de résister à l'explosion d'un véhicule sur la bretelle de sortie du Franklin Delano Roosevelt (FDR) Drive.

41. La question de la suppression de la bretelle de sortie du FDR Drive n'est toujours pas réglée, et les discussions à ce sujet se poursuivent avec la ville de

New York. Les solutions possibles concernant les bâtiments de la bibliothèque et de l'annexe sud sont les suivantes :

a) *Déplacement de la bretelle de sortie.* Il s'agirait d'une solution coûteuse, mais qui serait réalisable dans le contexte de la construction par la United Nations Development Corporation d'une tour de bureaux destinée à l'ONU;

b) *Fermeture de la bretelle de sortie.* Cette solution aurait une forte incidence sur la circulation dans le centre de Manhattan;

c) *Fermeture des bâtiments de la bibliothèque et de l'annexe sud une fois achevé le plan-cadre d'équipement, jusqu'à ce que le problème de sécurité soit réglé.* Cette option aurait de multiples incidences financières et opérationnelles, et il faudrait trouver des locaux temporaires pour héberger les fonctions concernées;

d) *Démolition des bâtiments dans l'hypothèse où aucune solution ne peut être trouvée.* Non seulement il faudrait trouver des locaux définitifs pour héberger les fonctions concernées, mais ce serait aussi une perte symbolique et historique pour l'ONU.

42. La question fait toujours l'objet de discussions entre l'ONU et le pays hôte. Un rapport sur la portée et les incidences financières des différentes options sera établi et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

43. Au paragraphe 41 de sa résolution 65/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir des informations détaillées sur la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la sécurité. Les mesures d'amélioration de la sécurité sur le côté est du complexe ont été incorporées dans les documents techniques révisés relatifs au bâtiment des conférences. Ces mesures ont été regroupées en plusieurs ensembles coordonnés, qui comprennent une nouvelle conception de la construction des structures concernées, des travaux de démolition et travaux connexes dans les structures situées au niveau du FDR Drive et une révision de la conception architectonique. Il était expressément demandé que les travaux de démolition et travaux structurels nécessaires pour mettre en œuvre les mesures d'amélioration de la sécurité dans le bâtiment des conférences démarrent au milieu de 2011. Les travaux connexes de protection des structures du bâtiment situées au niveau du FDR Drive ont commencé en octobre 2011. Les études techniques relatives aux mesures d'amélioration de la sécurité sur le côté ouest seront achevées en 2011, et comprendront une analyse de la situation cruciale des sous-sols. La coordination avec les différentes autorités locales est un processus complexe, mais l'objectif fixé est d'achever les études techniques concernant l'amélioration de la sécurité sur le côté ouest en 2012, la procédure d'appel d'offres en 2013 et les travaux de construction en 2014.

## VIII. Mesures d'économie

### A. Analyse de la valeur

44. L'analyse de la valeur est une méthode de compression des coûts qui consiste à rechercher des solutions techniques permettant d'obtenir au moindre coût les résultats recherchés par le concepteur d'un projet. Ces solutions comportent généralement la simplification de la construction, l'utilisation de produits plus courants ou l'élimination d'éléments non indispensables. Elle suppose une remise en

question permanente de la conception des travaux et des marchandises achetées pour vérifier s'il n'existe pas de solution plus économique. L'analyse de la valeur a été mise en pratique dès l'adoption par l'Assemblée générale, en décembre 2007, de la stratégie accélérée IV et a continué d'être appliquée à chaque étape des travaux. Des solutions permettant d'économiser plus de 100 millions de dollars sur les éléments du plan-cadre qui pouvaient être modifiés sans perte de fonctionnalité ou de qualité ont été trouvées. Grâce à cette pratique d'analyse de la valeur et au fait que les prix pratiqués sur le marché étaient compétitifs, le Bureau du plan-cadre d'équipement a réussi à obtenir un coût contractuel plus bas que celui qui était initialement prévu, et donc à réaliser des économies.

45. L'application systématique de cette méthode au cours des dernières années a permis de concevoir des formules grâce auxquelles le Secrétariat compte pouvoir maintenir le coût de l'achèvement du projet dans des limites raisonnables. Le souci de contenir les coûts a aussi amené le Secrétariat à faire jouer au maximum la concurrence entre les soumissionnaires qualifiés et à veiller très attentivement à ce qu'ils mesurent bien la nature et l'ampleur des travaux, ainsi qu'à demander aux soumissionnaires, y compris à la dernière étape du processus de sélection, de trouver des solutions techniques plus économiques qui permettent de parvenir au résultat recherché. De nombreux exemples de décisions prises suite à une analyse de la valeur, qui ont fait économiser des montants importants au titre du projet, sont mentionnés dans les rapports précédents. Ces exemples sont souvent présentés comme des « économies par rapport aux dépenses prévues », qui permettent aux ingénieurs d'évaluer les résultats, et non comme une comparaison entre des solutions techniques. Une analyse plus approfondie des solutions techniques qui n'ont pas été retenues serait coûteuse, prendrait du temps et n'apporterait rien.

46. Outre les économies pouvant être attribuées à l'analyse de la valeur, le climat économique actuel dans le secteur de la construction à travers le monde a permis à l'Organisation de conclure des contrats à des prix très compétitifs.

## **B. Mobilier**

47. Dans le cadre de l'actualisation des plans d'achat de mobilier, et conformément aux prévisions budgétaires approuvées à ce titre, les possibilités de réutilisation du mobilier existant sont exploitées. Dans les sous-sols, les éléments de mobilier de bureau intégré et autres meubles ont été nettoyés pour être réutilisés. Il est prévu de réparer et de réutiliser le mobilier existant dans les salons et espaces ouverts du bâtiment des conférences (certains meubles ont d'ailleurs été conçus pour ces endroits et sont d'excellente qualité), sauf lorsque l'espace considéré reçoit des dons. Dans les locaux à usage de bureaux du bâtiment des conférences et du bâtiment de l'Assemblée générale, les éléments de mobilier intégré et autres meubles seront réutilisés. Les plans relatifs au bâtiment du Secrétariat prévoient que les meubles tels que bureaux, chaises et fauteuils seront réutilisés dans les bureaux des fonctionnaires de rang supérieur. Il est également prévu de réutiliser le mobilier de rangement partout où c'est matériellement possible dans le complexe, ce qui permettra de satisfaire, selon les estimations, quelque 50 % des besoins de rangement. Les chaises de bureau seront réutilisées dans environ 80 % des bureaux ouverts. Pour les sièges des salles de conférence 1, 2 et 3 du bâtiment des conférences et pour les salles 5, 6, 7 et 8 du bâtiment de l'Assemblée générale, des offres ont été reçues à la fois pour l'installation de nouveaux sièges et pour la

réparation des sièges existants. La solution présentant le meilleur rapport coût-efficacité sera retenue.

48. On trouvera dans l'additif au présent rapport un état des nouvelles prévisions de dépenses afférentes au mobilier pour 2011 et des ressources nécessaires à ce titre pour 2012.

## **IX. Autres aspects de la question**

### **A. Passation des marchés**

49. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur le plan-cadre d'équipement, le Secrétariat continue de veiller (notamment en collaborant étroitement à cet égard avec le maître d'œuvre) à ce que tous les avis d'appel d'offres soient diffusés aussi largement que possible, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition. Bien qu'à ce jour une bonne partie des marchés relatifs aux travaux de construction aient été passés, la Division des achats continue de s'employer à diffuser les appels d'offres aussi largement que possible. Il est prévu que ces activités se poursuivront jusqu'à l'achèvement du projet.

50. Au cours de la période à l'examen, cet effort de diffusion a notamment consisté à examiner les demandes de manifestation d'intérêt établies par le maître d'œuvre, à donner des informations lors de séminaires sur la passation des marchés organisés tant au Siège que dans les bureaux extérieurs, à organiser des réunions d'information à l'intention de représentants d'organisations professionnelles et de missions, et à répondre à tous les fournisseurs qui prennent contact avec elle pour la première fois ou qui lui posent des questions, afin qu'ils soient convenablement informés des opérations d'achat pouvant les intéresser et de l'obligation qui leur est faite de s'inscrire sur le site Web du Portail mondial de l'ONU. Un certain nombre de demandes d'information ont été reçues de fournisseurs suite aux séminaires sur les achats tenus, au cours de la période considérée, dans les pays en développement et dans les pays en transition. En réponse à ces demandes, la Division des achats a promptement fourni toutes les informations nécessaires, les coordonnées des personnes à contacter et une assistance pour l'inscription des fournisseurs sur le site du Portail mondial. La Division obtient régulièrement du maître d'œuvre des informations à jour sur les progrès de la mise en œuvre de son plan de communication, sur les achats de matériaux en vrac et d'articles standardisés et sur l'établissement de rapports sur les pays d'origine des marchandises. Au cours de la période considérée, un effort tout particulier a été fait pour informer les fournisseurs potentiels de mobilier de bureau et de mobilier spécialisé. Cette opération a suscité des manifestations d'intérêt de la part d'un certain nombre de pays, notamment en développement ou en transition. Il est prévu que les opérations d'achat seront achevées d'ici à la fin de 2011.

51. Durant l'année à venir, la Division des achats prévoit de s'employer activement à resserrer sa collaboration avec le maître d'œuvre en ce qui concerne l'établissement de rapports sur les pays d'origine des marchandises pour tous les travaux de construction.

52. En réponse aux demandes que l'Assemblée générale a adressées en ce sens au Secrétaire général, le Secrétariat continue d'exercer toutes les activités de contrôle de l'attribution des marchés secondaires décrites dans le septième rapport

(A/63/346) afin d'assurer la transparence des opérations d'achat. En particulier, il continue d'examiner les listes de sous-traitants proposés et les documents d'appel d'offres, de participer à l'ouverture des plis et à l'alignement technique des offres et d'examiner les recommandations relatives à l'attribution de marchés aux sous-traitants. Ce travail de contrôle est conforme aux dispositions de l'article 5 des conditions générales applicables aux contrats de l'Organisation.

53. Le résultat de l'adjudication de tous les marchés au titre du plan-cadre d'équipement est affiché sur le site Web de la Division des achats. La liste de tous les sous-traitants retenus peut être consultée sur le site Web du plan-cadre.

54. Au cours de la période à l'examen, la Division des achats a négocié des contrats de maîtrise d'œuvre pour plusieurs sous-projets importants, dont ceux relatifs aux ascenseurs, au système de gestion du bâtiment et à la sécurité de l'ensemble du complexe. Ces contrats devront être approuvés par le Comité des marchés du Siège et le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui.

55. La Division des achats continue d'examiner les propositions d'amendement présentées par le maître d'œuvre en vue de les officialiser sous la forme d'avenants aux contrats. Elle participe régulièrement aux réunions du Comité d'examen des avenants aux contrats, au cours desquelles sont examinés les avenants qu'elle a approuvés dans l'exercice des pouvoirs spéciaux qui lui sont délégués, notamment les avenants aux contrats relatifs au maître d'œuvre, à l'équipe technique, aux autres consultants et aux services d'appui.

56. La Division des achats continue de s'occuper des questions que soulève l'administration des baux de location. Les autres activités importantes que la Division des achats prévoit d'entreprendre durant la prochaine période comprennent l'attribution du marché initial de fourniture de mobilier et la conclusion de contrats de maîtrise d'œuvre, notamment pour les travaux de rénovation du bâtiment des conférences et pour l'achèvement des travaux d'infrastructure dans les sous-sols.

57. À ce jour, des contrats représentant 15 % de la valeur totale des marchés de sous-traitance conclus par le maître d'œuvre du plan-cadre d'équipement ont été attribués à des entreprises de pays autres que les États-Unis.

## **B. Santé et sécurité**

58. L'un des principaux objectifs du plan-cadre d'équipement reste d'accroître la sécurité des locaux du Siège, tant pour ceux qui y travaillent que pour les visiteurs, et d'en éliminer ce qui peut nuire à la santé des occupants, l'une des mesures les plus importantes à cet égard étant le désamiantage complet de ces locaux.

59. Depuis le démarrage de l'exécution du plan-cadre, des entreprises spécialisées dans le désamiantage, travaillant en sous-traitance sous l'autorité du maître d'œuvre, procèdent à l'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante, conformément aux normes internationales et à la réglementation du pays hôte. Les travaux de désamiantage se poursuivront dans tous les bâtiments du complexe du Siège jusqu'à l'achèvement du projet de rénovation.

60. Ces travaux continueront d'être surveillés par un consultant spécialisé qui rend compte au Bureau chargé du plan-cadre d'équipement. Ce consultant n'est pas un sous-traitant du maître d'œuvre. Les fonctionnaires appelés à demeurer sur place dans les parties du bâtiment isolées des chantiers ont été informés des règles

auxquelles obéit le désamiantage et des mesures de précaution prises pour assurer leur sécurité.

61. Comme le prévoit le plan-cadre d'équipement, le maître d'œuvre, avec le concours du Département de la sûreté et de la sécurité, a conçu et mis en application sur le chantier un plan de sûreté et de sécurité. Ce plan donne effet à toutes les règles pertinentes fixées par l'autorité compétente du pays hôte (Occupational Safety and Health Administration). L'application du plan de sûreté et de sécurité s'est révélée être un moyen efficace d'assurer la sécurité des conditions de travail, et aucune entorse du maître d'œuvre à la réglementation en vigueur n'a été signalée.

62. D'après les statistiques recueillies par le Bureau des statistiques de l'emploi des États-Unis, le plan-cadre reste, parmi les grands projets de construction en cours dans le pays hôte, un de ceux où la sécurité est le mieux assurée, le taux d'accidents ayant entraîné des arrêts de travail représentant moins d'un tiers de la moyenne du secteur. À ce jour, on n'a recensé que quelques accidents sans gravité alors que les travaux réalisés au titre du projet représentent plus de 3 millions d'heures de travail.

### C. Stationnement

63. Comme indiqué dans les rapports annuels précédents sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/63/477, A/64/346 et A/65/511), il faudra apporter certaines modifications au garage afin d'améliorer les conditions de sécurité dans le complexe du Siège. Environ 350 places de stationnement seraient ainsi définitivement supprimées, en partie parce qu'il faut transférer et répartir les équipements collectifs dans les niveaux inférieurs et qu'il faut éliminer les places de stationnement sous certaines parties du bâtiment de l'Assemblée générale.

64. Les travaux de rénovation des sous-sols ont des incidences sur toutes les aires de stationnement. Des efforts sont faits pour échelonner soigneusement la réduction des places de stationnement disponibles afin de causer le moins de difficultés possibles aux usagers du garage. Tous les travaux de construction et de réparation du garage sont exécutés de manière à ce que le nombre de places ne pouvant être utilisées ne dépasse jamais 350, en affectant le moins possible le calendrier global d'exécution du projet. Des difficultés temporaires ne peuvent être exclues, mais tout est fait pour que le nombre de places mises à la disposition des États Membres ne diminue pas pendant les travaux de construction relevant du plan-cadre d'équipement.

65. Afin de réduire la demande de places de stationnement, le Bureau des services centraux d'appui a adopté plusieurs mesures : les permis de stationnement temporaires ont été réduits de 40 %, les permis journaliers ont été supprimés et la délivrance de nouveaux macarons de stationnement aux fonctionnaires a été supprimée. Ceux-ci ont été encouragés à renoncer à leur macaron et à pratiquer autant que possible le covoiturage. Pendant l'exécution du plan-cadre et par la suite, le nombre d'usagers du garage sera réduit dans les proportions requises en cessant d'émettre systématiquement de nouveaux permis à mesure que les détenteurs prendront leur retraite ou quitteront le service de l'Organisation.

66. Comme il est dit dans les rapports précédents, le garage de l'ONU devra, pendant la durée des travaux de construction, n'être utilisé qu'à des fins officielles, afin de faciliter le déroulement des activités quotidiennes de l'Organisation. Pour la suite de l'exécution du projet, il faudra que les détenteurs de permis de

stationnement continuent de se montrer compréhensifs et coopératifs en stationnant moins dans le garage.

67. Conformément au paragraphe 33 de la section I de la résolution 63/270 de l'Assemblée générale, le nombre total de places de stationnement mis à la disposition des États Membres a été maintenu au même niveau qu'avant la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement. Le calendrier actuel d'exécution du plan-cadre d'équipement garantit que le même nombre d'emplacements sera conservé jusqu'à la fin du projet et une fois celui-ci terminé.

## **D. Viabilité**

68. Comme indiqué dans les précédents rapports, le projet est sur la bonne voie pour atteindre, voire dépasser les objectifs fixés en matière de viabilité de la consommation d'énergie et d'eau. La consommation d'énergie sera réduite d'au moins 50 % par rapport à la consommation actuelle, les émissions de gaz à effet de serre diminueront d'au moins 45 % et la consommation d'eau potable d'au moins 40 %.

69. Le projet est aussi bien parti pour atteindre, voire dépasser les multiples normes de haute qualité environnementale en vigueur dans divers États Membres.

70. Les quantités de gravats qui continuent d'être réutilisés et recyclés, au lieu d'être mises à la décharge, sont supérieures aux projections initiales. Depuis le début des travaux de construction, le chef de chantier a enlevé plus de 47 000 mètres carrés de matériaux hors du site, dont 95 % ont été recyclés au lieu d'être évacués dans des décharges; 98 % du verre, de l'acier et de l'aluminium de l'ancienne façade rideau du bâtiment du Secrétariat ont été recyclés.

71. Les travaux de construction visant à éviter les gaspillages d'énergie, notamment en ce qui concerne la façade rideau et le dispositif de refroidissement, sont évoqués à la section II.C plus haut. En outre, la construction du système de gestion des bâtiments, qui comportera des commandes « intelligentes » est également bien avancée. Ces commandes amélioreront considérablement le rendement énergétique des bâtiments en ajustant automatiquement le chauffage, la climatisation et l'éclairage.

72. Un projet pilote a été élaboré pour recueillir les eaux de pluie. Les eaux de pluie seront recueillies depuis le toit du bâtiment des conférences, stockées dans des citernes situées dans les sous-sols, puis traitées et recyclées pour les chasses d'eau des toilettes et des urinoirs du bâtiment de l'Assemblée générale. Grâce aux nombreuses stratégies mises en œuvre pour réduire la consommation d'eau, la consommation d'eau potable diminuera d'au moins 50 % dans le bâtiment de l'Assemblée générale. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement continue de travailler à l'installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires.

## **E. Accessibilité**

73. Dans sa résolution 65/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de donner des informations précises sur les mesures prises pour éliminer, lors de l'exécution du plan-cadre d'équipement, les obstacles – d'ordre physique ou technique ou touchant les communications – que rencontrent les personnes handicapées au Siège de l'Organisation. Depuis que le précédent rapport a été

présenté, les problèmes qui ont été relevés dans la conception du bâtiment des conférences ont été pris en compte dans la conception du bâtiment de l'Assemblée générale. Des sociétés spécialisées en la matière ont intégré dans les dossiers techniques l'étude des modifications à apporter pour améliorer l'accessibilité des bâtiments, conformément aux codes et aux normes applicables.

74. En résumé, les aménagements prévus porteront principalement sur les éléments suivants :

- a) Entrées, y compris l'installation de portes électriques à toutes les entrées principales;
- b) Circulation sur un niveau de bâtiment (espacement et largeur des portes, celles-ci devant s'ouvrir sans effort excessif);
- c) Déplacement entre niveaux (tous les ascenseurs devront être accessibles en chaise roulante et les boutons situés à la bonne hauteur);
- d) Nombre adéquat de toilettes parfaitement accessibles;
- e) Systèmes de sécurité des personnes, y compris haut-parleurs et stroboscopes;
- f) Panneaux de signalisation aux normes de taille minimale ou plus grands et de couleurs contrastées, toute information à caractère permanent étant écrite en braille;
- g) Dans la mesure où ce sera possible techniquement, amélioration de la transmission directe aux prothèses auditives par boucle magnétique;
- h) Réduction de la hauteur des tribunes de toutes les salles de conférence à environ deux marches au-dessus du plancher, des plans inclinés seront mis en place;
- i) Des sièges accessibles seront disposés dans tous les espaces de toutes les salles de conférence.

75. Les cabines d'interprétation seront en outre agencées de façon à ce que l'espacement des portes, les panneaux de signalisation et les mains courantes satisfassent aux normes d'accessibilité. Une forte proportion de sièges d'interprète seront entièrement accessibles puisque, sur les 60 cabines d'interprétation du bâtiment des Conférences, 19 seront accessibles en fauteuil roulant. La dernière main est actuellement mise au projet visant à rendre accessibles une proportion analogue de sièges dans le bâtiment de l'Assemblée générale.

76. On a pris soin de veiller à ce que l'application des règlements de la ville hôte concernant les bâtiments, la sécurité incendie et la sûreté n'enfreignent pas les dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en particulier celles qui ont trait à l'accessibilité. Le respect des normes d'accessibilité est systématiquement contrôlé en même temps que celui des règlements concernant les bâtiments, la sécurité incendie et la sûreté.

## **X. Calendrier**

77. Les quatre années de coordination des travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat ont constitué la phase la plus complexe et risquée du plan-cadre d'équipement. Le retour des occupants du Secrétariat a nécessité la mise en œuvre

préalable de plusieurs mesures, à savoir : a) la location et l'aménagement d'un espace adapté pour loger les bureaux de plusieurs milliers de fonctionnaires et accueillir les fonctions nécessaires; b) la construction du bâtiment temporaire de la pelouse nord pour accueillir les services de conférence et les activités de l'Assemblée générale, les bureaux du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale, ainsi que ceux d'autres hauts responsables; c) la rénovation de l'infrastructure des sous-sols afin d'assurer le chauffage, la ventilation et la climatisation, le téléphone, la transmission de données, la sécurité et d'autres services essentiels dans les bâtiments au-dessus du niveau du sol.

78. En octobre 2011, la date prévue pour achever cette phase critique du projet n'excédait pas de plus de trois mois le calendrier fixé dans le sixième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/63/477). D'après le calendrier qui figure au tableau 1, l'ensemble du projet, à l'exception des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud, devrait être achevé avec environ un an de retard sur le calendrier initial indiqué dans le sixième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

Tableau 1  
Calendrier d'exécution du plan-cadre d'équipement

Élément du projet	Projections figurant dans le document A/63/477		Projections figurant dans le document A/64/346		Projections figurant dans le document A/65/511		Projections actuelles		Observations (Les retards indiqués s'entendent par rapport aux projections figurant dans le document A/65/511.)
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	
Construction du bâtiment de la pelouse nord	Début 2008	Mi-2009	Mi-2008	Fin 2009	Mi-2008	Fin 2009	Mi-2008	Fin 2009	Achevé
Bâtiment du Secrétariat	Début 2009	Début 2012	Fin 2009	Mi-2012	Début 2010	Mi-2012	Début 2010	Mi-2012	Pas de retard
Bâtiment des conférences	Mi-2009	Mi-2011	Fin 2009	Fin 2011	Début 2010	Début 2012	Début 2010	Fin 2012	En retard en raison du réaménagement pour le renforcement de la sécurité
Bâtiment de l'Assemblée générale	Mi-2011	Mi-2013	Fin 2011	Fin 2013	Début 2012	Fin 2013	Début 2013	Mi-2014	En retard en raison du réaménagement pour le renforcement de la sécurité
Annexe sud	Début 2011	Début 2012	Fin 2011	Début 2013	Début 2012	Mi-2013	–	–	Arrêt temporaire en attendant que le problème de sécurité soit réglé
Bâtiment de la Bibliothèque	Début 2012	Début 2013	Début 2013	Fin 2013	Début 2012	Fin 2013	–	–	Arrêt temporaire en attendant que le problème de sécurité soit réglé
Aménagement paysager	Mi-2009	Mi-2013	Mi-2011	Fin 2013	Mi-2011	Mi-2013	Mi-2011	Mi-2014	La fin de l'aménagement paysager du site suit l'achèvement des travaux du bâtiment de l'Assemblée générale.
Rénovation du complexe du Siège	Début 2008	Mi-2013	Fin 2008	Fin 2013	Mi-2008	Fin 2013	Mi-2008	Mi-2014	

## XI. État des mises en recouvrement et sources de financement du plan-cadre d'équipement

79. Au paragraphe 14 de sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a décidé de prévoir deux options distinctes pour la mise en recouvrement des dépenses relatives au plan-cadre d'équipement et leur paiement par les États.

80. Au 30 septembre 2011, 12 États Membres avaient choisi le paiement en un seul versement et 180 l'étalement sur cinq ans en versements égaux, conformément à la résolution 61/251. Des demandes de paiement ont été adressées aux États Membres pour le montant total que l'Assemblée générale a approuvé au titre de l'exécution du projet de plan-cadre d'équipement.

81. Le plan-cadre d'équipement est essentiellement financé par les crédits que l'Assemblée générale a ouverts pour un montant total de 1 876,7 millions de dollars, se décomposant comme indiqué au tableau 2. Il est également financé par des contributions volontaires d'un montant total de 110,5 millions, se décomposant comme indiqué au tableau 3.

Tableau 2

### Composition du montant total des crédits ouverts au titre du plan-cadre d'équipement

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Autorisation d'engagement de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Description</i>
2004-2005	26	25,5	Résolution 57/292 – phase de conception/ établissement des plans et cahiers des charges
2006	-17,8	+17,8	Résolution 59/295 – transformation en crédit et renouvellement de l'autorisation à engager des dépenses à hauteur du solde de 8,2 millions de dollars
<b>Total partiel</b>	<b>8,2</b>	<b>43,3</b>	
2006	-8,2	+8,2	Résolution 60/248 – transformation en crédit de l'autorisation d'engager des dépenses à hauteur du solde de 8,2 millions de dollars
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>51,5</b>	
2006-2007	+77	+23,5	Résolution 60/256 – ouverture de crédits au titre du financement des phases de conception et d'élaboration d'études techniques, y compris les études relatives aux locaux de transition. Autorisation d'engagement de dépenses aux fins de la construction de locaux transitoires pour les conférences sur la pelouse nord, leur équipement et les frais annexes ainsi que pour la location, la conception, l'élaboration des études techniques, l'aménagement et les frais annexes afférents à la bibliothèque et à des locaux à usage de bureaux transitoires
<b>Total partiel</b>	<b>77</b>	<b>75</b>	

	<i>Autorisation d'engagement de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Description</i>
2006	-77	+77	Résolution 60/282 – transformation en crédit, mis en recouvrement en 2006, de l'autorisation d'engagement de dépenses
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>152</b>	
2007	–	+42	Résolution 61/251 – ouverture de crédits au titre des phases de conception et d'études techniques du plan-cadre d'équipement, y compris les dépenses relatives aux locaux de transition
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>194</b>	
2008-2009	–	+992,8	Résolution 62/87 – ouverture de crédits
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>1 186,8</b>	
2010-2011	–	+689,9	Résolution 64/228 – ouverture de crédits
<b>Montant total des crédits ouverts</b>		<b>1 876,7</b>	

Tableau 3  
**Composition des contributions volontaires au titre du plan-cadre d'équipement**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Contributions volontaires</i>	<i>Montant</i>
Chine . . . . .	1,0
Danemark . . . . .	3,0
États-Unis d'Amérique . . . . .	Jusqu'à 100,0
Norvège . . . . .	0,2
Pays-Bas . . . . .	Jusqu'à 3,0
Russie . . . . .	2,0
Turquie . . . . .	1,3
<b>Montant estimatif total . . . . .</b>	<b>Jusqu'à 110,5</b>

82. En outre, le montant total des intérêts produits par le solde des fonds du plan-cadre d'équipement au 1<sup>er</sup> octobre 2011 s'élevait à 104,1 millions de dollars. La réserve opérationnelle s'établit à 45,0 millions de dollars.

83. Au 1<sup>er</sup> octobre 2011, 89,8 millions de dollars mis en recouvrement pour le plan-cadre au titre de 2011 et des exercices précédents n'avaient pas encore été reçus. Au 1<sup>er</sup> octobre 2011, des contributions volontaires dont le montant pourrait atteindre 6,0 millions de dollars n'avaient pas encore été versées.

## XII. Situation financière du plan-cadre d'équipement

84. Dans sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a approuvé un budget de 1 876,7 millions de dollars pour l'exécution du plan-cadre d'équipement, en se fondant sur le coût prévu de travaux de rénovation qui devaient se dérouler par étapes. De nombreux éléments, dont le rejet par le pays d'accueil du projet UNDC-5, ont provoqué des retards dans l'exécution des travaux en 2006 et 2007, tandis que l'inflation a porté le coût prévu du plan-cadre d'équipement à 2 096,3 millions de dollars, ce qui a entraîné un déficit estimé à 219,6 millions de dollars. L'approbation de la stratégie d'exécution accélérée IV, en décembre 2007, a porté le coût prévu du projet à 2 066,8 millions de dollars, le déficit prévu se trouvant ramené à 190,1 millions de dollars.

85. Fin mai 2011, une gestion judicieuse du projet depuis le premier coup de pioche en 2008 et l'intégration d'analyses de la valeur dans la conception, ainsi que la mise en œuvre de nombreuses mesures de renforcement de l'efficacité, avaient ramené, fin mai 2011, le montant net du coût prévu du plan-cadre d'équipement à 1 951,0 millions de dollars et le déficit net à 74,3 millions de dollars, réduisant ainsi ce dernier de 5,8 millions de dollars par rapport au déficit de 80,1 millions enregistré en septembre 2010 et annoncé à l'Assemblée générale.

86. Lors de l'établissement du présent rapport, 84,5 % (1 586,2 millions de dollars) du budget initial du plan-cadre d'équipement (1 876,7 millions de dollars) avaient été engagés. Le niveau élevé des fonds engagés réduit considérablement le risque que des événements indésirables inattendus puissent compromettre le reste du projet. Le tableau 4 ci-après compare les dernières estimations de dépenses relatives au projet de plan-cadre d'équipement au 31 mai 2011 aux coûts du projet annoncés à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Ce tableau 4 tient compte de l'incidence : a) des coûts prévus et des dépenses connexes au titre du réaménagement pour le renforcement de la sécurité; b) des contributions volontaires.

Tableau 4

### Prévisions de dépenses du plan-cadre d'équipement (compte non tenu des dépenses connexes et des dépenses afférentes au centre informatique secondaire)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Stratégie accélérée</i>	
	<i>Au mois de septembre 2010</i>	<i>Au mois de mai 2011</i>
<b>Rénovation</b>		
Travaux de construction	1 016 920	1 016 920
Utilisation de la provision pour imprévus au titre des travaux de construction	–	41 794
Honoraires et frais de gestion	316 549	326 994
<b>Total partiel</b>	<b>1 333 469</b>	<b>1 385 708</b>
<b>Locaux transitoires</b>		
Bureaux transitoires	267 924	267 924

	<i>Stratégie accélérée</i>	
	<i>Au mois de septembre 2010</i>	<i>Au mois de mai 2011</i>
Utilisation de la provision pour imprévus au titre des locaux transitoires	–	24 648
Locaux transitoires pour la Bibliothèque	2 714	2 714
Locaux transitoires pour les conférences	150 475	150 475
Utilisation de la provision pour imprévus au titre des locaux transitoires pour les conférences	–	41 368
<b>Total partiel</b>	<b>421 113</b>	<b>487 129</b>
<b>Imprévus<sup>a</sup> ou hausse des coûts</b>	<b>202 209</b>	<b>89 084</b>
<b>Total</b>	<b>1 956 791</b>	<b>1 961 921</b>
<i>En sus</i>		
<b>Travaux de réaménagement pour le renforcement de la sécurité</b>		
Travaux de construction	–	82 185
Honoraires et frais de gestion	–	10 713
Imprévus	–	6 659
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>99 557</b>
<b>Total, y compris les travaux de réaménagement pour le renforcement de la sécurité</b>	<b>1 956 791</b>	<b>2 061 478</b>
<i>En déduction</i>		
Contributions volontaires		Jusqu'à 10 500
Contributions volontaires au titre des mesures de renforcement de la sécurité		Jusqu'à 100 000
<b>Total</b>	<b>1 956 791</b>	<b>1 950 978</b>
Budget approuvé par l'Assemblée générale	1 876 700	1 876 700
<b>Écart par rapport au budget</b>	<b>80 091</b>	<b>74 278</b>

<sup>a</sup> Solde de la provision pour imprévus.

#### **Autres ressources nécessaires**

87. Le budget initial du plan-cadre d'équipement comprenait la location des bureaux transitoires jusqu'en septembre 2012. Pour éviter qu'un retard dans l'exécution du plan-cadre d'équipement ne prive l'Organisation d'espace locatif, les baux ont été signés au-delà de la date d'achèvement du projet. Les frais de location des mois supplémentaires, qui diffèrent selon les bâtiments, pourraient diminuer si le marché locatif se redresse et que l'espace peut être sous-loué, ou si les propriétaires souhaitent louer les bureaux à d'autres locataires à des tarifs plus élevés. À ce stade, compte tenu du calendrier actuel du projet, la provision supplémentaire de 42,6 millions de dollars au titre des loyers est ajoutée au budget du plan-cadre d'équipement au cas où la situation n'évoluerait pas favorablement.

88. Outre les frais de location éventuels, les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement et les dépenses afférentes à un centre informatique secondaire dont le montant total est estimé à 167,5 millions de dollars ont été intégrées au budget du plan-cadre d'équipement, comme l'a demandé l'Assemblée générale (voir tableau 5).

89. Le montant total des ressources nécessaires au titre du plan-cadre d'équipement s'établissant à 2 161,0 millions de dollars, l'écart par rapport au montant estimatif global dudit plan-cadre est de 284,3 millions de dollars. Le montant ajusté du déficit budgétaire correspond à environ 15,2 % du budget initial du plan-cadre (1 876,7 millions de dollars).

Tableau 5

**Montant global ajusté des ressources nécessaires au titre du plan-cadre d'équipement (en comptant les dépenses connexes et les dépenses afférentes au centre informatique secondaire)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Stratégie accélérée	
	Au mois de septembre 2010	Au mois de mai 2011
Montant prévu des coûts directs du plan-cadre d'équipement	1 956 791	1 950 978
Provision au titre de la location des bureaux à partir d'octobre 2012	–	42 550
Dépenses connexes	162 485	146 806
Construction du centre informatique secondaire	20 970	16 300
Maintenance et location du centre de données secondaire en 2010 et 2011	–	4 400
<b>Total</b>	<b>2 140 246</b>	<b>2 161 034</b>
Budget approuvé par l'Assemblée générale	1 876 700	1 876 700
<b>Écart par rapport au budget approuvé</b>	<b>263 546</b>	<b>284 334</b>

90. Les postes budgétaires (de mai 2011) sont expliqués ci-après :

a) *Travaux de construction.* Les coûts des travaux de construction inclus dans le montant total de mai 2011 indiqué au tableau 5 plus haut tiennent compte de toutes les offres à prix maximum garanti qui ont été signées ainsi que des montants connexes épargnés grâce à la conjoncture économique actuelle et au recours constant à l'analyse de la valeur. Ces coûts tiennent également compte de la provision réellement utilisée par rapport à chaque offre à prix maximum garanti;

b) *Honoraires et frais de gestion.* En tout, au mois de mai 2011, les frais d'étude représentaient 9,3 % du budget des travaux. La moyenne dans le secteur se situant entre 8 % et 10 %, ces frais restent dans la fourchette acceptable. Il existe une relation linéaire entre les frais de gestion, qui résultent de l'application d'un taux fixe à la valeur du contrat achevé et le montant global des dépenses au titre du plan-cadre d'équipement;

c) *Imprévus.* Le solde de la provision pour imprévus indiqué au tableau 4 plus haut comprend : a) le solde inutilisé de la provision de 10 % allouée pour les

offres à prix maximum garanti qui ont été signées mais n'ont pas été mises en œuvre; b) un montant équivalent à 15 % du coût prévu des offres à prix maximum garanti qui n'ont pas encore été signées. Ce pourcentage comprend une provision pour dérive des prix, comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes. La méthode de calcul de la provision pour imprévus a été modifiée depuis la présentation du dernier rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement pour tenir compte de la façon dont le projet progresse.

91. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement continue d'espérer qu'une gestion judicieuse des modifications du programme et des perfectionnements, l'analyse constante de la valeur et la mise en œuvre continue de mesures de maîtrise des coûts lui permettront d'achever les travaux prévus par le plan-cadre d'équipement initial en respectant pratiquement le budget. On continue de s'efforcer avec acharnement de réduire encore le déficit prévu. Le montant révisé des dépenses du plan-cadre d'équipement reste très proche du budget initial, et le déficit prévu se réduit d'année en année. L'évolution des dépenses est indiquée au tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6  
**Évolution des coûts directs prévus au titre du plan-cadre d'équipement**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Stratégie IV approuvée</i>	<i>Stratégie IV accélérée</i>	<i>Stratégie accélérée</i>			<i>Au 31 mai 2011</i>
	<i>Au mois d'août 2007</i>	<i>Au mois de janvier 2008</i>	<i>Au mois de septembre 2008</i>	<i>Au mois de septembre 2009</i>	<i>Au mois de septembre 2010</i>	
	<i>A/62/364, tableau 1</i>	<i>A/62/364, tableau 1</i>	<i>A/63/477, tableau 1</i>	<i>A/64/346, tableau 2</i>	<i>A/65/511, tableau 2 B</i>	<i>Net de la provision pour les bureaux à compter d'octobre 2012</i>
Coût prévu du projet terminé	2 096,3	2 066,8	1 974,2	1 968,1	1 956,8	1 951,0 <sup>a</sup>
Budget approuvé (résolution 61/251)	1 876,7	1 876,7	1 876,7	1 876,7	1 876,7	1 876,7
Écart par rapport au budget approuvé/ budget consolidé	219,6	190,1	97,5	91,4	80,1	74,3

<sup>a</sup> Compte tenu i) du réaménagement pour le renforcement de la sécurité et ii) des contributions volontaires.

92. Les dépenses effectivement engagées pour le projet au 1<sup>er</sup> octobre 2011 s'élèvent à 1 586,2 millions de dollars. Le montant total des ressources nécessaires à l'exécution du plan-cadre d'équipement pour le reste de 2011 s'établit à 70,9 millions de dollars. Le montant estimatif des dépenses prévues de 2003 à 31 décembre 2011 est donc de 1 657,1 millions de dollars. Les dépenses effectivement engagées pour la période allant de 2003 à 2011 sont indiquées en détail par catégorie au tableau 7.

Tableau 7

**Dépenses engagées au titre du plan-cadre d'équipement pour la période allant de 2003 à 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Dépenses effectivement engagées en 2011 au 1 <sup>er</sup> octobre 2011	Autres dépenses prévues en 2011	Total
Services contractuels (phase de conception)	612,10	9 573,90	2 724,10	22 426,90	13 324,80	43 202,30	19 044,60	17 233,70	15 303,70	2 424,80	<b>145 870,90</b>
Dépenses directes de personnel	1 611,10	1 720,90	1 458,30	1 569,40	2 338,90	2 737,90	3 229,70	3 254,20	2 486,70	1 555,00	<b>21 962,10</b>
Dépenses d'appui	180,60	574,20	593,40	587,10	958,10	1 409,50	1 924,40	1 923,60	1 178,80	6 667,40	<b>15 997,10</b>
Frais de fonctionnement et dépenses diverses	556,00	589,30	478,10	570,00	751,10	3 705,50	693,40	5 238,10	891,70	133,40	<b>13 606,60</b>
Gestion du programme et autres consultants	245,70	2 378,50	752,90	4 524,80	4 117,40	20 208,50	-2 049,80	3 793,50	8 767,40	936,00	<b>43 674,90</b>
Établissement des dossiers techniques et exécution des travaux	–	–	–	–	7 022,00	25 265,90	337 150,90	270 886,00	249 106,40	57 174,70	<b>946 605,90</b>
Locaux transitoires	–	–	506,30	6 848,00	17 881,20	133 081,50	223 847,40	103 664,00	4 653,40	2 014,20	<b>492 496,00</b>
<b>Total partiel</b>	<b>3 205,50</b>	<b>14 836,80</b>	<b>6 513,10</b>	<b>36 526,20</b>	<b>46 393,50</b>	<b>229 611,10</b>	<b>583 840,60</b>	<b>405 993,10</b>	<b>282 388,10</b>	<b>70 905,50</b>	<b>1 680 213,50</b>
Économies par rapport aux engagements des exercices antérieurs	–	–	12,80	–	1 522,10	–	3 492,60	7 062,00	10 984,20	–	<b>23 073,70</b>
<b>Total</b>	<b>3 205,50</b>	<b>14 836,80</b>	<b>6 500,30</b>	<b>36 526,20</b>	<b>44 871,40</b>	<b>229 611,10</b>	<b>580 348,00</b>	<b>398 931,10</b>	<b>271 403,90</b>	<b>70 905,50</b>	<b>1 657 139,80</b>

93. Conformément aux résolutions 61/251 et 65/269 de l'Assemblée générale, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a redoublé d'efforts pour réaliser des économies d'échelle sans compromettre l'achèvement des travaux initialement prévus par le plan-cadre d'équipement dans le cadre de la stratégie accélérée. Les prévisions et hypothèses budgétaires employées pour établir le montant éventuel du budget final du plan-cadre d'équipement comportent divers paramètres qui ont beaucoup évolué au cours du projet. Le calcul du coût prévu du budget s'est appuyé sur les bilans suivants :

a) Bilan complet de tous les engagements contractés à ce jour. En tenant compte de toutes les économies réalisées lors de la procédure de sélection après la signature des offres à prix maximum garanti, ainsi que des coûts de toutes les demandes de modification et des réaffectations supplémentaires aux contrats qui ont été adoptées;

b) Bilan complet de tous les engagements éventuels concernant des éléments pour lesquels des offres ont été faites mais n'ont pas encore été adoptées, notamment des offres faites par rapport aux budgets dont il a été tenu compte dans les projections et des offres à la lumière des conditions actuelles du marché;

c) Bilan complet de tous les éléments des projections pour lesquels aucune proposition n'a été reçue. Des estimations sont faites et constamment révisées avec les équipes techniques et en interne pour vérifier qu'elles correspondent aux dernières attentes concernant l'ampleur du projet et sont conformes au budget. Ces estimations sont constamment révisées tout au long du processus de cadrage;

d) Un bilan complet des soldes des provisions visant à calculer le montant des provisions dépensées et à vérifier que les provisions restantes correspondent au volume des travaux qui restent à engager.

### **XIII. Dépenses connexes et centre informatique secondaire**

#### **A. Dépenses connexes**

94. Au paragraphe 54 de la résolution 65/269, l'Assemblée générale a confirmé sa décision d'imputer les dépenses connexes approuvées sur le budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement et, au paragraphe 56 de cette résolution, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de n'épargner aucun effort pour imputer entièrement sur le budget global approuvé pour le plan-cadre d'équipement les dépenses connexes, notamment en prenant des mesures d'économie, pour ne pas soumettre les États Membres à une charge supplémentaire, et de lui rendre compte à ce sujet dans le présent rapport. Conformément à la demande de l'Assemblée générale, le Secrétariat a mis en place et applique actuellement les mesures d'économie qui sont exposées à la section VIII plus haut.

95. Au mois de juin 2011, le montant provisoire des dépenses connexes s'établissait à 37,6 millions de dollars, dont 31,3 millions de fonds bloqués. Les ressources nécessaires prévues au titre des dépenses connexes s'élèvent à 26,6 millions de dollars pour la période allant de juillet à décembre 2011. Le montant total des dépenses connexes prévues depuis 2008 jusqu'à l'achèvement du projet est de 146,8 millions de dollars. Afin d'absorber entièrement les dépenses connexes et les dépenses afférentes au centre informatique secondaire, soit 167,5 millions de

dollars, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement devrait éliminer des bâtiments du plan-cadre d'équipement.

96. On trouvera des données financières détaillées sur les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement ainsi que le montant estimatif des coûts à venir dans un addendum au présent rapport (A/66/527/Add.1). Il a été établi que l'imputation et la facturation continues des dépenses connexes sur le compte du plan-cadre d'équipement auraient nécessairement une incidence sur la situation financière du plan-cadre et sur la trésorerie du compte du projet. Les différentes formules de financement des dépenses connexes sont présentées à la section XIV ci-après.

## **B. Centre informatique secondaire**

97. Le montant total des ressources approuvées par l'Assemblée générale au titre du centre informatique secondaire s'établit à 20,97 millions de dollars. Les dépenses effectivement engagées au 1<sup>er</sup> octobre 2011 au titre du projet de centre informatique secondaire se montent à 16,3 millions de dollars.

98. Le Bureau de l'informatique et des communications estime à 4,4 millions de dollars les besoins de financement pour le reste de l'exercice biennal 2010-2011 au titre de la location du lieu d'installation du centre informatique secondaire et de la rémunération des sous-traitants, ce qui porte le total des dépenses prévues à 20,7 millions de dollars. Le montant cumulé des fonds provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2011, que l'Assemblée générale a approuvés dans ses résolutions 63/269 et 64/228, s'élève à 3,3 millions de dollars. Les dépenses non provisionnées afférentes au centre informatique secondaire qui devraient être absorbées par le plan-cadre d'équipement se montent donc à 17,4 millions de dollars.

## **XIV. Modalités financières proposées pour examen à l'Assemblée générale**

99. Au paragraphe 12 de la résolution 61/251, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui proposer, pour examen, des moyens de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire du plan-cadre d'équipement dans le cas peu probable où l'on s'apercevrait que des dépassements vont se produire.

100. Pour donner suite à la demande de l'Assemblée générale, le Secrétaire général lui propose d'adopter la recommandation suivante, ce qui permettrait au Secrétariat de répondre entièrement ou en grande partie aux besoins de financement pour couvrir les dépenses connexes accumulées au 30 juin 2011 et, au besoin, les dépenses futures envisagées par le Secrétariat.

101. Comme il reste peu d'années avant que le projet ne touche à sa fin, on pourrait envisager d'autoriser qu'il soit fait usage de la réserve opérationnelle<sup>1</sup> et des intérêts produits par les ressources du plan-cadre d'équipement. Les revenus financiers et la réserve opérationnelle constituent un montant considérable qui pourrait contribuer à régler une grande partie du problème de financement du projet.

<sup>1</sup> Dans sa résolution 61/251, l'Assemblée générale a approuvé la création d'une réserve opérationnelle d'un montant de 45 millions de dollars rattachée au compte du plan-cadre d'équipement.

Comme il reste maintenant peu d'années avant la fin du projet, on pourrait envisager d'autoriser qu'il soit fait usage des revenus financiers et de la réserve opérationnelle qui a été constituée pour limiter les risques d'illiquidité.

102. Il est proposé de débloquer les revenus financiers et la réserve opérationnelle pour financer en partie l'ensemble des coûts directs du projet, ainsi que des dépenses connexes et des dépenses afférentes au centre informatique secondaire, en tant que de besoin. Il convient de noter qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2011, le montant des revenus financiers était de 104,1 millions de dollars et que 45 millions de dollars pouvaient être prélevés sur la réserve opérationnelle. L'ensemble de ces ressources se montent donc à 149,1 millions de dollars.

103. Si l'Assemblée générale retient les recommandations formulées au paragraphe précédent, le déficit éventuel du projet serait ramené des 284,3 millions de dollars indiqués au tableau 5 à 131,9 millions de dollars. Le montant révisé des ressources nécessaires, qui tient compte des propositions susmentionnées, est présenté au tableau 8.

Tableau 8

**Montant ajusté des besoins de financement du plan-cadre d'équipement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au mois de mai 2011</i>
Plan-cadre d'équipement (coûts directs) . . . . .	1 961 921
Dépenses connexes . . . . .	146 806
Réaménagement pour le renforcement de la sécurité. . . . .	99 557
Centre de données informatique . . . . .	20 700
Provision pour la location des bureaux à compter du mois d'octobre 2012 . . . . .	42 550
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 271 534</b>
	<i>Au mois d'octobre 2011</i>
<i>En déduction</i>	
Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres . . . . .	1 876 700
Contributions volontaires . . . . .	Jusqu'à 10 500
Contribution au titre des mesures de renforcement de la sécurité . . . . .	Jusqu'à 100 000
Revenus financiers . . . . .	104 100
Réserve opérationnelle . . . . .	45 000
Fonds du compte d'appui destinés au centre informatique secondaire. . . . .	3 286
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 139 586</b>
Déficit . . . . .	131 948

104. Il a été établi, au moment où le présent rapport a été rédigé, que l'adoption par l'Assemblée générale des modalités financières proposées permettrait au Bureau chargé du plan-cadre d'équipement de financer les travaux de construction, ainsi

que les dépenses connexes et les dépenses afférentes au centre informatique secondaire en assurant la fluidité des flux de trésorerie jusqu'en avril 2013.

105. Comme indiqué au tableau 9 ci-après, le solde global des dépenses jusqu'à l'achèvement du projet se monte à 627,4 millions de dollars.

Tableau 9

**Solde global des dépenses du plan-cadre d'équipement, des dépenses connexes et des dépenses afférentes au centre informatique secondaire jusqu'à l'achèvement du projet**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Besoins financiers consolidés</i>	<i>Montant</i>
Plan-cadre d'équipement (coûts directs) . . . . .	1 961 921
Dépenses connexes . . . . .	146 806
Réaménagement pour le renforcement de la sécurité . . . . .	99 557
Centre informatique secondaire . . . . .	17 414
Provision pour la location des bureaux à compter du mois d'octobre 2012 . . . . .	42 550
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 268 248</b>
<i>Dépenses en moins</i>	
Plan-cadre d'équipement, y compris réaménagement pour le renforcement de la sécurité . . . . .	1 586 234
Dépenses connexes . . . . .	38 326
Centre informatique secondaire . . . . .	16 304
<b>Montant estimatif des dépenses à engager . . . . .</b>	<b>627 384</b>

106. Si l'Assemblée générale les approuve, les modalités de financement proposées éviteraient d'avoir à ouvrir des crédits supplémentaires au titre du plan-cadre d'équipement et, partant, de mettre des contributions en recouvrement auprès des États Membres jusqu'au début de 2013.

## **XV. Suite donnée aux recommandations des organes de contrôle**

107. Au paragraphe 133 de son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2008 [A/64/5 (vol. V)], le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que, conformément à la résolution 63/270 de l'Assemblée générale, l'Administration fasse apparaître dans le budget du projet les dépenses connexes approuvées par l'Assemblée générale. Le tableau 8 plus haut indique le montant global des besoins financiers, notamment les coûts nets de l'exécution du plan-cadre d'équipement, les dépenses connexes et les dépenses afférentes au centre informatique secondaire. Le montant total des coûts prévus tient compte des dépenses effectivement engagées pour l'exercice biennal 2008-2009, des prévisions pour l'exercice biennal 2010-2011 et des dépenses prévues jusqu'à l'achèvement du projet.

108. Les mesures prises pour donner suite aux autres recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a présentées dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2010 [A/66/5 (Vol. V)] ont été évoquées tout au long du présent rapport.

## **XVI. Conclusions et recommandations**

109. Il est encore possible que le projet soit achevé à la date prévue pour un montant proche de celui qui avait été inscrit dans le budget initial. Depuis son approbation en 2007 et le premier coup de pioche en 2008, l'exécution de ce projet quinquennal n'a pris qu'un an de retard, puisqu'elle devrait s'achever en 2014. D'après les projections, le coût du projet terminé pourrait s'écarter d'environ 4 % de celui prévu dans le budget approuvé.

110. Si l'Assemblée générale autorise qu'il soit fait usage des intérêts générés par les fonds du plan-cadre d'équipement et la réserve opérationnelle pour financer le projet, la totalité du montant net cumulé des dépenses du projet, des dépenses connexes et des dépenses afférentes au centre informatique secondaire sera couverte, hormis environ 131,9 millions de dollars. L'utilisation des revenus financiers et de la réserve opérationnelle permettrait de disposer de sommes suffisantes pour couvrir entièrement toutes les ressources financières nécessaires à l'exécution du projet initial ainsi qu'une partie des dépenses connexes et des dépenses afférentes au centre informatique secondaire.

**111. Le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale :**

**a) Prenne note des progrès accomplis depuis la publication du huitième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement;**

**b) Prie le Secrétaire général de continuer de rendre compte de l'état d'avancement du projet, de son calendrier d'exécution, du montant total des dépenses à engager pour l'achever, de l'état**

**des contributions, des intérêts et de la réserve opérationnelle;**

**c) Approuve les recommandations et propositions formulées dans le présent rapport à propos de l'utilisation des intérêts produits par les fonds du plan-cadre d'équipement et de la réserve opérationnelle.**